



SEPTEMBRE 2025-6

**Informations municipales :**

**Droits de Marais :**

Le reversement des droits de marais aura lieu le **jeudi 16 Octobre de 14h à 19h en mairie**. Pour percevoir ce droit, il est impératif d'être domicilié à Norville au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes ayant rejoint notre commune après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 seront éligibles pour le reversement de l'année 2026.

**Rappel** : Le reversement du Droit de Marais est possible uniquement sur cette demi-journée. Les personnes ne pouvant se déplacer, peuvent donner **procuration écrite** à un proche ou un voisin.

**Relève des compteurs d'eau :**

Le service clientèle de la société STGS, prestataire eau potable, nous informe que le relevé des compteurs débutera début octobre pour une durée de 3 semaines environ. Nous vous remercions de leur faciliter l'accès à vos compteurs et en particulier, assister la personne en cas de présence d'un chien.

**Rappels de bon voisinage :**

La police municipale est régulièrement sollicitée par les habitants pour des actes, non pas d'incivilité mais plutôt de bon voisinage, concernant le non ramassage d'excréments et d'aboiements intempestifs de chiens, la vitesse excessive dans certaines rues du village, ainsi que le non ramassage des bacs à déchets après le passage de la collecte du lundi.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'en cas de bacs trop petits, il est possible d'en obtenir de plus grands en appelant le service rudologie au 02.35.32.84.35 (voir mémento communal 2025 gestion des déchets distribué en début d'année avec le p'tit journal).

**Communication :**

Vous exercez une activité artisanale, commerciale, de service, d'entretien, de santé ou autre assistance à la population, vous avez la possibilité d'insérer un encart publicitaire gratuitement dans le P'tit journal de fin d'année.

Ou encore, vous êtes déjà dans ce support et vous ne souhaitez plus y apparaître, pour cela, merci de vous adresser à la mairie pour en réaliser la mise à jour.

**CCAS :**

**Récompenses aux étudiants :**

Lors de la cérémonie des vœux du maire du vendredi 9 janvier 2026, les étudiants **présents et ayant obtenu** un diplôme (CAP- BEP- BAC- BAC PRO- BTS- DUT - Licence - Master...) en fin d'année scolaire (juin 2025) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de résultats **avant le 20 Décembre 2025**.

### Récompenses aux collégiens :

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les collégiens présents et ayant obtenu le brevet des collèges en fin d'année scolaire (juin 2025) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en mairie muni d'un justificatif de scolarité pour l'année 2025/2026 **avant le 20 Décembre 2025**.

### Repas des aînés :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le jeudi **6 Novembre 2025**. Des bulletins d'inscriptions seront distribués aux personnes concernées prochainement.

### Octobre Rose :

Notre commune se met au rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Pour ce faire, nous vous encourageons à mettre un signe rose en évidence devant vos maisons (boîte aux lettres, barrière ...).

Aucune manifestation particulière n'est prévue dans le village. Par contre vous êtes invités à participer aux différentes actions dans les villages voisins, à savoir :

- **PETIVILLE** : une soirée « ZUMBA ROSE » organisée par l'APMS le vendredi 3 octobre de 19h à 22h à la salle de la Bachelotte (entré 5€, gratuit en dessous de 12 ans).
- **PJ2S** : 3 marches de 8km, 4km, et 2 km réservé famille et PMR, le samedi 4 octobre à partir de 9h30, organisé par le conseil des sages et Gravenchon Dynamique Commerce, (tarif 9€ par adulte et 4€ de 7 à 14 ans), ainsi qu'une ZUMBA à 14h15. RDV place des hâlettes, inscription sur [pj2s.fr](http://pj2s.fr)
- **RIVES EN SEINE** : marche ou course non chronométrée de 7,5 km dans la ville le dimanche 12 Octobre. (Inscription 8€ adulte et 4€ enfant). Possibilité de restauration à l'arrivée (10€). Bulletin téléchargeable sur [www.rives-en-seine.fr](http://www.rives-en-seine.fr) ou [www.facebook.com/rivesenseine](https://www.facebook.com/rivesenseine) ou par tél au 02-35-95-90-12.